

Une ou deux séance(s) d'essai est(sont) possible(s) pour tout nouvel élève en fonction de l'activité choisie avant tout engagement définitif.



Bulletin d'inscription à télécharger sur le site de la CCYN :

<https://www.cc-yonne-nord.fr/ecole-de-musique-et-de-theatre-yonne-nord>

Et à envoyer par mail à ecoledemusique@ccyn.fr

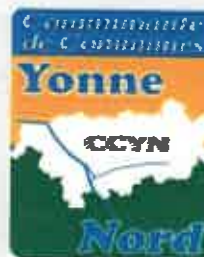
- ou
- à remettre lors des « Portes Ouvertes » de l'école le mercredi 2 septembre de 18h à 20h.
 - à déposer au secrétariat de l'école les mercredis après-midi 9, 16, 23 et 30 septembre.

La facturation se fait au trimestre selon les forfaits ci-dessous :

Activités	forfait trimestriel		
	1er enfant ou adulte	2ème enfant et plus	hors CCYN
curcus complet enfant (instrument + formation musicale + pratique collective)	140	115	210
curcus complet adulte (instrument + formation musicale + pratique collective)	170	140	240
Instruments supplémentaires (si cursus)	70	55	105
formation musicale seule	90	70	120
pratique collective seule	90	70	120
chorale	90	70	120
Éveil musical 4 - 5 ans	50	40	75
Théâtre et musique	210	170	300
Théâtre	90	70	120

Modalités de paiement

- Par paiement CB en ligne via le site de la DGFIP (TIPI : Titres payables par Internet),
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer à la Trésorerie de Pont-sur-Yonne,
- En espèces (montant exact de la facture), uniquement en Trésorerie de Pont-sur-Yonne.



**ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE
YONNE NORD**



RENSEIGNEMENTS 2020 / 2021

Place de la Mairie - 89140 SERGINES
06 44 30 08 48 - 09 77 45 46 60
ecoledemusique@ccyn.fr

www.cc-yonne-nord.fr/ecole-de-musique-et-de-theatre-yonne-nord

L'école de musique et de théâtre Yonne Nord est gérée par la Communauté de Communes Yonne Nord. Elle se situe Place de la Mairie à Sergines.



Les enfants sont accueillis en éveil musical à partir de 4 ans (moyenne section de maternelle) et à partir de 6 ans pour l'étude d'un instrument.
Les adultes sont également les bienvenus à l'école de musique.



Les études sont organisées par cycle :

Eveil musical (45 minutes par semaine) pour les enfants de 4 et 5 ans.

CYCLE 1 :

- 1 cours de formation musicale (1 heure en petit groupe)
- 1 cours d'instrument en individuel (30 minutes)
- 1 pratique collective (1 heure par semaine)

CYCLE 2 :

- 1 cours de formation musicale (1 heure en petit groupe)
- 1 cours d'instrument en individuel (45 minutes)
- 1 pratique collective (1 heure par semaine)

Un cycle dure de 3 ans minimum à 5 ans maximum et se termine par une évaluation devant jury. L'élève obtiendra un certificat de fin de cycle et pourra intégrer le cycle suivant.

Les disciplines proposées :

Piano (lundi, mardi ou mercredi)

Clarinette (lundi ou mardi)

Violon (samedi)

Saxophone (jeudi)

Guitare basse électrique (lundi ou mercredi)

Guitare électrique (lundi ou mercredi)

Trompette (mercredi)

Batterie (lundi ou mardi)

Formation musicale

Eveil musical pour les enfants de 4 et 5 ans (lundi et samedi)



Les pratiques collectives :

Théâtre : enfants à partir de 7 ans et ados (jeudi) - adultes (mercredi)

Chorale adultes (mercredi)

Ensemble débutants (mercredi)

Ateliers musiques actuelles (lundi ou mercredi)

Atelier Jazz/improvisation (mardi)

Ensemble musiques actuelles (mardi)

Atelier musique de chambre



Il est possible de faire un essai avant toute inscription définitive.